

Suresnes, le 21 mars 2008

RESULTATS 2007 - PERSPECTIVES 2008

▪ Résultats 2007 (comptes consolidés) :

Le conseil d'administration de Recylex SA, réuni le 18 mars 2008, a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

▪ Les principaux chiffres 2007

Profitant d'une hausse soutenue du cours du plomb, le chiffre d'affaires 2007 du groupe est en hausse de 47% par rapport à celui de l'exercice 2006. Les comptes 2007 font ainsi ressortir une progression substantielle du résultat opérationnel courant.

<i>En millions d'euros</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>31 décembre 2006</i>	<i>31 décembre 2005</i>
Chiffre d'affaires consolidé	509,6	347,6	230,0
Résultat opérationnel courant consolidé	85,3	51,0	13,1
Résultat net consolidé part du groupe	67,7	44,2	53,8**
Capitaux propres part du groupe	147,5	74,9	29,1

Comptes établis selon le référentiel IFRS

***Ce chiffre de 53,8M€ intègre (i) un produit exceptionnel de 20,6M€ correspondant aux abandons de créances consentis dans le cadre du plan de continuation et (ii) une reprise de provision pour 12,6M€ sur la créance du groupe détenue sur son ancienne filiale espagnole.*

▪ Les événements majeurs de l'exercice 2007

Les deux événements majeurs de l'année 2007 sont d'une part, la hausse spectaculaire et la volatilité des cours des métaux et d'autre part, le changement d'identité du groupe Recylex.

- Cours des métaux

Le cours du plomb exprimé en dollar a doublé en moyenne annuelle entre 2006 et 2007 (2.595 usd/tonne en 2007 contre 1.287 usd/tonne en 2006). Le cours le plus bas a été atteint le 17 janvier 2007 (1.575 usd/tonne) et le plus élevé le 15 octobre 2007 (3.980 usd/tonne).

Néanmoins, sur la même période, cette forte hausse s'est trouvée en partie compensée par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar: le cours du plomb exprimé en euro a augmenté de 83% (1.882 euros/tonne en 2007 contre 1.024 euros/tonne en 2006).

Le cours du zinc, après avoir atteint des niveaux supérieurs à 4.000 usd/tonne au cours du mois de mai 2007, s'est déprécié sur le second semestre 2007 : la moyenne de l'année 2007 est finalement inférieure à celle de 2006.

Moyenne annuelle du plomb et du zinc en euro par tonne :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Plomb	479	456	714	786	1 024	1 882
Zinc	823	732	842	1 115	2 593	2 385

- Nouvelle identité

Le 16 juillet 2007, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le changement d'identité proposé par le conseil d'administration : depuis cette date, Metaleurop est devenue Recylex. Cette nouvelle dénomination permet à la société et au groupe, en s'appuyant sur le savoir-faire de l'ensemble de ses équipes, de recentrer ses activités sur le recyclage, notamment de batteries et de déchets zincifères, démontrant ainsi sa capacité à développer une stratégie industrielle claire et ciblée et lui permettant de se positionner comme l'un des spécialistes européens du recyclage avec une démarche environnementale et responsable.

Dans ce contexte, il est important de noter que l'usine de Villefranche sur Saône, ainsi que celle de la filiale FMM SA (Belgique) ont obtenu avec succès la certification ISO 14001 (environnement).

▪ **Activités des sociétés du groupe Recylex au cours de l'exercice 2007 :**

Le groupe poursuit sa stratégie industrielle recentrée sur le recyclage, démontrant sa capacité à pérenniser son activité industrielle ainsi que son redressement économique, dans le respect des conditions du plan de continuation.

L'activité « Plomb » a représenté 66% du chiffre d'affaires global du groupe, contre 27% pour l'activité « Zinc », 4% pour l'activité « Métaux spéciaux » et 3% pour la branche « Plastiques » du groupe.

- **Activité Plomb**

Au cours de l'année 2007, les usines de cassage de batteries du groupe ont traité environ 140.000 tonnes de batteries, soit 10.000 tonnes de plus qu'en 2006. Les quantités de batteries traitées dans les usines de Villefranche sur Saône et Escaudoeuvres ont augmenté de 6.500 tonnes par rapport à l'année 2006. Ainsi, ce sont plus de 94.000 tonnes de batteries qui ont été traitées par ces deux sites au cours de l'année 2007. Cette hausse s'explique par la poursuite de la politique du groupe de reconquête du marché.

L'usine de Nordenham Plomb en Allemagne, comme celle de FMM en Belgique, a également tiré profit de la forte appréciation du cours du plomb au cours de l'exercice 2007.

L'ensemble de l'activité Plomb a dégagé un résultat opérationnel courant de 75,3 millions d'euros, en hausse de 152% par rapport à l'année 2006.

- **Activité Zinc**

L'ensemble de l'activité Zinc a dégagé un résultat opérationnel courant de 19,7 millions d'euros, en baisse de 27,7% par rapport à l'année précédente. Les principales raisons de cette baisse sont d'une part, la dépréciation du cours du zinc au cours du deuxième semestre 2007 et d'autre part, l'arrêt pour maintenance du four rotatif en Allemagne durant le premier semestre 2007.

Néanmoins, l'activité de recyclage de poussières d'aciéries a dégagé un résultat opérationnel fortement positif : 5,6 millions d'euros pour Harz Metall GmbH et 9,2 millions d'euros pour Recytech SA (part du groupe Recylex détenant cette filiale à 50%).

Par ailleurs, la société Delot Métal SA, filiale de Recylex SA, ayant acquis le 8 mars 2007 la participation de l'actionnaire minoritaire (45%) dans la société Norzinco SA pour un montant de 3,4 millions d'euros, le groupe Recylex est devenu l'actionnaire unique du groupe Norzinco, lui permettant ainsi de développer sa filière « Oxyde de zinc » produit à partir du recyclage de matières zincifères.

- **Activité Métaux Spéciaux**

Le résultat opérationnel 2007 a été décevant à 0,6 million d'euros contre 1,5 million d'euros pour l'année 2006. Les raisons principales sont d'une part, une diminution des quantités vendues dans le secteur du tellure de cadmium et d'autre part, une baisse des marges sur le germanium et l'arsenic par rapport à l'exercice 2006. Cette baisse de marge sur le germanium, malgré une hausse des volumes vendus, s'explique en partie par l'augmentation des coûts d'approvisionnement en métaux.

Le groupe s'est renforcé dans l'activité du tétrachlorure d'arsenic par l'acquisition, en mars 2007, des actifs de la société Astron par la société Reinstmetalle Osterwieck GmbH (RMO), filiale de la société PPM Pure Metals GmbH (PPM). RMO est intégrée au périmètre de consolidation du groupe Recylex depuis le 1^{er} janvier 2007.

- **Activité Plastiques**

Le Groupe Recylex recycle des plastiques (principalement des boîtiers de batteries) à travers deux filiales : C2P SAS localisée à Villefranche sur Saône en France, et C2P GmbH localisée à Oker en Allemagne. Le polypropylène produit est vendu principalement aux équipementiers automobiles.

L'usine de Villefranche sur Saône a connu au cours du premier semestre 2007 des difficultés techniques corrigées sur la deuxième partie de l'exercice 2007. Le résultat opérationnel de l'activité en a été partiellement affecté, affichant pratiquement le même niveau qu'en 2006, soit environ 0,4 million d'euros.

L'activité en Allemagne restant encore légèrement déficitaire, l'ensemble de l'activité Plastiques a dégagé un résultat opérationnel courant similaire à 2006 de 0,2 million d'euros.

- **Engagements de Recylex en matière d'environnement :**

Le plan de continuation de Recylex SA intègre un ensemble d'engagements en matière environnementale:

- **Réhabilitation d'anciennes concessions minières situées en France :**

Recylex SA poursuit sa politique pluriannuelle de réhabilitation des diverses concessions minières non exploitées héritées de son important passé industriel, en accord avec les DRIRE et les ministères concernés, en vue d'obtenir la restitution à l'Etat de toutes les concessions minières d'ici 2008-2010. Sur les 29 concessions qui étaient détenues par Recylex SA à fin 2004, 4 concessions minières ont été restituées en 2007 à l'Etat après réhabilitation, auxquelles s'ajoutent les 8 concessions abandonnées précédemment.

Les provisions en vue de couvrir les coûts de mise en sécurité et de remise en état des 17 concessions en cours de réhabilitation jusqu'à la sortie du régime minier ont été réactualisées pour être portées de 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- **Réhabilitation de l'ancien site industriel de l'Estaque exploité par la société jusqu'en 2001 :**

Le programme de dépollution du site de l'Estaque près de Marseille, visant à l'excavation, le criblage puis le stockage de tous les matériaux pollués dans des alvéoles construites sur le site, se poursuit. Un nouvel échéancier de travaux de réhabilitation a été établi et présenté aux autorités en mars 2006 avec un objectif de fin de chantier toujours fixé au 31 décembre 2010. La société voisine du site de l'Estaque qui s'était contractuellement engagée à construire les alvéoles de stockage pour Recylex n'a pas honoré son engagement, ce qui pourrait avoir des conséquences sur le calendrier des travaux. En août 2006, un arrêté préfectoral complémentaire a prescrit à Recylex SA une première tranche de travaux qui se terminera au 1er trimestre 2008. A fin 2007, la provision destinée à couvrir le coût des travaux de remise en état du site de l'Estaque s'élève à 17,2 millions d'euros.

Par ailleurs, un audit des risques environnementaux sur l'ensemble des sites industriels du groupe est programmé en 2008 afin de renforcer les outils de management environnemental du groupe.

▪ **Evolution récente et perspectives d'avenir :**

- Evénements post-clôture

Le phénomène de correction du cours du plomb observé en fin d'année 2007 s'est confirmé au mois de janvier 2008 pendant lequel le cours du plomb est passé sous les 2.500 usd/tonne.

Dès le mois de février 2008, une nouvelle hausse du cours des matières premières a été observée et notamment des métaux, entraînant le cours du plomb au-delà des 3.000 usd/tonne.

A la fin du mois de janvier 2008, l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) a constaté une teneur en mercure élevée dans les fumées s'échappant de la cheminée du site de la filiale FMM SA (Belgique), vraisemblablement due à une pollution accidentelle de matières premières, l'activité de cette filiale se limitant au traitement de matières ne contenant pas de mercure. Depuis le 25 janvier 2008, l'activité fonderie et affinage de plomb de FMM a été arrêtée, tandis que l'activité réception et vente de batteries se poursuit. FMM a introduit un recours contre la décision d'arrêt temporaire d'activité et s'est rapidement organisée pour limiter l'impact de cet incident avec la collaboration d'autres filiales du groupe. Le 4 mars 2008, le Collège d'Environnement a annulé la décision de l'IBGE. Toutefois, soucieuse de se prémunir contre tout risque de pollution accidentelle future, FMM ne reprendra son activité fonderie que lorsque son plan d'actions de contrôle des matières premières et de traitement des fumées rejetées, développé en coopération avec l'IBGE, aura été mis en place (fin du premier trimestre 2008). Cet incident, s'il reste à déplorer, ne devrait pas avoir un impact significatif au niveau du groupe.

- Procédures judiciaires en cours

Les deux procédures judiciaires initiées en 2006 à l'encontre de Recylex SA par d'anciens salariés et les liquidateurs judiciaires de la société Metaleurop Nord SAS pèsent toujours sur la stabilité du groupe :

1. La première action est pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Lens: lors du délibéré de première instance pour la section industrie, le 19 octobre 2007, l'affaire a été renvoyée en départage et plaidée à nouveau le 5 décembre 2007 en présence d'un juge professionnel. La décision a été mise en délibéré au 27 juin 2008. Les plaidoiries devant la section encadrement ont eu lieu le 29 janvier 2008 : la décision sera rendue le 30 septembre 2008. Chaque demandeur, ancien salarié de Metaleurop Nord SAS, réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Les demandeurs sont au nombre de 585, toutes sections confondues, une demande ayant été radiée au début de l'année 2008 ;
2. Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Recylex SA en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. Le 27 février 2007, le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Il a ainsi été jugé sur le fond que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. A ce jour, le calendrier de procédure devant la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.

Il est souligné qu'aucune provision n'a été constituée au titre de ces procédures dans les comptes consolidés ou dans les comptes sociaux de Recylex SA, eu égard à l'état d'avancement de la procédure prud'homale et au jugement favorable à Recylex SA du Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement et considérant que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Il est rappelé que le montant relatif à ces procédures n'est pas provisionné dans le plan de continuation et que dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

La priorité du groupe reste le respect des engagements souscrits par Recylex SA dans le cadre du plan de continuation qui a pour objectifs, d'égale importance, la poursuite de ses activités avec le maintien des 646 emplois du groupe, la prise en charge de la responsabilité environnementale du groupe et l'apurement du solde du passif d'environ 26 millions d'euros sur un échancier de 8 ans. A cet égard, le paiement de la deuxième annuité du plan est intervenu en novembre 2007 pour un montant d'environ 11 millions d'euros.

Le montant de la troisième annuité, dont le paiement est prévu en novembre 2008, s'élève à un montant d'environ 1,8 million d'euros.

▪ **Calendrier indicatif de l'information financière et de l'assemblée générale annuelle de la société Recylex SA :**

Le Rapport Financier Annuel 2007 devrait être diffusé, déposé auprès de l'AMF et archivé sur le site de Recylex au cours de la semaine du 7 avril 2008, les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2007 devant être publiés au BALO au cours de la même semaine.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007 devrait se tenir le 6 mai 2008 à 10 heures à l'Hôtel Clarion Saint James & Albany, 202, rue de Rivoli - 75001 Paris.

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Paul Michon : 01 58 47 95 18

Contact investisseurs :

Euro RSCG C&O

Gabriel Zeitlin : 01 58 47 94 68

Recylex : Recycler, transformer, valoriser

Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, Recylex est un spécialiste dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.
